

Communiqué de presse du 6 février 2012

Assemblée plénière

La Chambre de Commerce rend hommage au Ministre de l'Economie sortant pour son engagement exemplaire en faveur du développement économique du pays

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur sortant, M. Jeannot Krecké, a été mis à l'honneur par la Chambre de Commerce à l'occasion de sa première assemblée plénière de l'année. Avec des mots particulièrement chaleureux, le Président Michel Wurth et le directeur Pierre Gramegna ont remercié le Ministre de tutelle de la Chambre de Commerce pour son engagement exemplaire en faveur des entreprises et de l'économie luxembourgeoises.

« Durant les 7 ans et demi de votre mandat, j'ai eu l'occasion de découvrir l'homme derrière le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, un homme dont j'ai tout particulièrement apprécié le franc parler et la très grande disponibilité pour les chefs d'entreprises du pays. » C'est avec ces paroles que le Président Michel Wurth a entamé jeudi dernier lors de l'assemblée plénière de la Chambre de Commerce son discours de remerciement adressé au Ministre sortant. « Vous n'avez jamais hésité à défendre des idées et des initiatives parfois peu populaires lorsque l'intérêt économique du pays l'exigeait. » a poursuivi M. Wurth en référence aux 65 mesures proposées par le Ministre en avril 2010 pour redresser la situation économique et compétitive du Luxembourg.

En tant que « Ministre des entreprises », Jeannot Krecké, a fait preuve d'un engagement exemplaire en faveur du développement et de la diversification économiques du Grand-Duché. Que ce soit dans le secteur des biotechnologies, de l'énergie, du commerce électronique, de la recherche ou de la logistique, le Ministre a su faire avancer le Luxembourg sur la voie de la modernité et de l'innovation.

M. Wurth a également rendu hommage à l'ouverture d'esprit, à l'objectivité et à l'honnêteté dont Jeannot Krecké a fait preuve dans les discussions souvent difficiles menées au sein du comité de coordination tripartite avant de le remercier pour le support qu'il a prêté à la Chambre de Commerce dans la modernisation de son cadre légal. La loi du 26 octobre 2010 a attribué à la Chambre de Commerce la qualité d'un établissement public, a précisé ses missions et les règles d'affiliation et a simplifié sa composition et son organisation avec l'objectif de consolider son rôle primordial pour l'intérêt des entreprises et de l'économie du pays.

Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, a ensuite remercié le Ministre sortant pour l'excellente collaboration qu'il a entretenue avec la Chambre de Commerce dans l'exécution des très nombreuses missions de promotion économique menées à l'étranger et de citer à titre d'exemple la mission menée en 2010 à Shanghai dans le cadre de

l'Exposition Universelle, qui avait vu la participation de plus de 100 entreprises luxembourgeoises. Pierre Gramegna a relevé le rôle de pionnier joué par Jeannot Krecké dans le développement des relations économiques et commerciales avec le Moyen-Orient et l'a félicité pour le lancement réussi de l'agence « Luxembourg for Business », qui a largement contribué à une meilleure coordination et organisation des politiques et actions en matière de commerce extérieur.

D'autres initiatives remarquées dans l'action du Ministre furent la création du cluster maritime et le développement des «affaires maritimes», la mise en place d'infrastructures logistiques et des incubateurs (Luxite, Zare, Ecostart, Esch-Belval), le vote de la loi sur la propriété intellectuelle ou encore le développement de l'Observatoire de la Compétitivité.

L'ensemble des membres élus et le personnel cadre de la Chambre de Commerce ont souhaité à Jeannot Krecké plein de succès dans ses projets d'avenir, avant de lui remettre un cadeau pour un mandat marqué par une excellente collaboration. Jeannot Krecké a eu le plaisir de découvrir un chronographe, qui permettra au navigateur confirmé qu'il est, de garder le bon cap dans la suite de sa carrière professionnelle.